

*Aménagement de Territoires*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Jacques LAFFONT  
Tel. : 04.67.27.11.85  
Mél : [j.laffont@inao.gouv.fr](mailto:j.laffont@inao.gouv.fr)

Vos réf. : 155-2022/AmT/AT  
Affaire suivie par : A. TEYSSIER  
Nos réf. : JL/045/22  
Objet : Avis sur projet de SCoT arrêté



Monsieur le Président  
Communauté de communes du Pays de Lunel  
152 chemin des merles  
CS 90229  
34403 LUNEL Cedex 3

Montpellier, le 16 mai 2022

Monsieur le Président ;

Par courrier reçu le 17 février dernier vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier arrêté de révision du SCoT du Pays de Lunel.

Les quatorze communes du territoire appartiennent aux aires géographiques de plusieurs Appellations d'Origine Protégées (AOP) ainsi qu'aux aires de production de plusieurs Indications Géographiques Protégées (IGP) dont les listes sont précisées en pièce jointe. Ce riche patrimoine agricole et la présence de productions très anciennement reconnues nécessite donc une attention et une préservation particulières.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le SCoT révisé prend en compte une croissance moins forte que celle enregistrée depuis 1990 et se base sur un taux annuel moyen de 0,6% à l'horizon 2040, soit 7000 habitants supplémentaires sur le territoire nécessitant la création de près de 5800 logements.

Les besoins fonciers estimés sur l'échéance considérée sont de 97 ha pour l'habitat dont ¼ dans l'enveloppe urbaine actuelle, 45 ha pour l'activité économique, 53 ha pour les équipements publics et 2 ha pour l'activité d'extraction de matériaux. Ces valeurs représentent une réduction de 57% des surfaces urbanisées au regard de la période précédente, toutefois une part de la réduction peut être attribuée à la réalisation effective de la LGV.

D'une manière générale l'activité agricole a bien été intégrée dans le projet, ainsi que le traitement des futures limites entre les zones urbaines et agricoles ou naturelles, avec une densification de l'habitat et la mise en place de zones de transition.

Les surfaces en extension projetées, par commune en fonction de leur rôle (cœur d'agglomération, pôle d'équilibre ou commune de proximité) paraissent à ce stade adaptées cohérentes ; cependant leur localisation précise fera l'objet d'un examen attentif au stade des élaborations ou révisions de PLU à venir.

#### INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER  
697 av. Etienne Meuhl  
CA Croix d'Argent  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr)

SITE DE NARBONNE  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

SITE DE GAILLAC  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

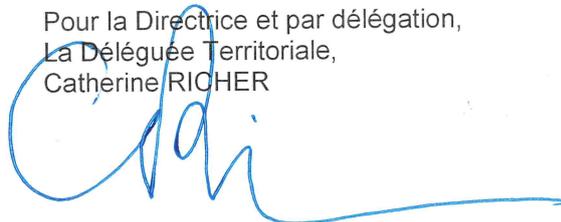
SITE DE TOULOUSE  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

Enfin, la part d'urbanisation dédiée à l'activité économique semble encore élevée et pourra être affinée en fonction des précisions qui devront être apportés à certains projets dont le contenu ou l'échéance de réalisation ne sont pas totalement connus à ce jour.

Après étude du dossier, l'INAO n'a donc pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Catherine RICHER



P.J. : Liste des SIQO présents sur le territoire

Copie DDTM 34

#### INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER  
697 av. Etienne Mehel  
CA Croix d'Argent  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr)

SITE DE NARBONNE  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

SITE DE GAILLAC  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

SITE DE TOULOUSE  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

Commune	AOC Languedoc	AOC Languedoc Grés de Montpellier	AOC Languedoc Saint-Christol	AOC Muscat de Lunel	AOC Lucques du Languedoc	AOC Olive de Nîmes	AOC Huile d'olive de Nîmes	AOC Taureau de Camargue	AOC Huile d'olive du Languedoc
BOISSERON	X	X				X	X	X	
CAMPAGNE	X	X				X	X	X	
ENTRE-VIGNES	X	X	X	X		X	X	X	
GALARGUES						X	X	X	
GARRIGUES	X	X				X	X	X	
LUNEL	X	X		X		X	X	X	
LUNEL-VIEL	X	X		X		X	X	X	
MARSILLARGUES								X	
SAINT-JUST					X			X	X
SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN					X			X	X
SAINT-SERIES	X	X				X	X	X	
SATURARGUES	X	X		X		X	X	X	
SAUSSINES						X	X	X	
VILLETTELLE						X	X	X	

**Tableau 1 : liste des AOC / AOP par commune**

Commune	IGP Pays d'Oc	IGP Terres du Midi	IGP Pays d'Hérault	IGP Volailles du Languedoc	IGP Poulet des Cévennes
BOISSERON	X	X	X	X	
CAMPAGNE	X	X	X	X	X
ENTRE-VIGNES	X	X	X	X	
GALARGUES	X	X	X	X	
GARRIGUES	X	X	X	X	X
LUNEL	X	X	X	X	
LUNEL-VIEL	X	X	X	X	
MARSILLARGUES	X	X	X	X	
SAINT-JUST	X	X	X	X	
SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	X	X	X	X	
SAINT-SERIES	X	X	X	X	
SATURARGUES	X	X	X	X	
SAUSSINES	X	X	X	X	
VILLETTELLE	X	X	X	X	

**Tableau 2 : liste des IGP par commune**